

Objet : Taux de change au 1^{er} janvier 2017

Référence : 2017 - 2

Date : 16 janvier 2017

Direction juridique et de la réglementation nationale
Département réglementation national

Diffusion :

Mesdames et messieurs les directeurs des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail et des caisses générales de sécurité sociale

Résumé :

Taux de change au 1^{er} janvier 2017.

Les taux de change [au 1^{er} janvier 2017](#) sont consultables dès à présent, sur notre site www.legislation.cnav.fr.

La mise à jour de ces barèmes est faite à partir des cours à fin de mois diffusés par la Banque de France.

signé

Renaud VILLARD